

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 34

L’an deux mille vingt,

le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°44-2020 – FINANCES – CREATION D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu’en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d’investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP) permettant de concilier engagements pluriannuels et principe d’annualité budgétaire.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes, ou à des subventions d’équipement versées à des tiers. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu’à ce qu’il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président de la Communauté de Communes. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l’adoption du budget de l’exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives.

Il est proposé la création de 3 autorisations de programme crédits de paiement pour les opérations suivantes :

- **Extension du siège avec accueil de la MSAP :**

Pour mémoire Déjà réalisés en 2018-2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
20 582 €	2 894 714 €	1 042 912 €	1 330 544 €	521 259 €

Dépenses en € TTC		Recettes		%
Travaux	2 581 920 €	Etat DETR 2019 accord	211 500 €	7,25
Honoraires (MOE, Bureaux contrôles)	219 594 €	Etat FNADT 2019 accord	110 000 €	3,77
Frais d'études	7 315 €	Etat DSIL 2020 demande	200 000 €	6,86
Frais divers	46 468 €	Conseil régional Accord CUP 2019	204 556 €	7,02
Equipements MSAP	60 000 €	Conseil départemental accord 2018-2019	150 000 €	5,15
		Union européenne accord CUP 2019	50 000 €	1,72
		Certificats CEE	10 000 €	0,34
		FCTVA	473 811 €	16,25
		Autofinancement	1 505 429 €	51,64
TOTAL	2 915 297 €	TOTAL	2 915 297 €	100,00

- **Déploiement du Très Haut Débit Mégalis Bretagne :**

Pour mémoire Déjà réalisés en 2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2020	2021	2022	2023
897 366 €	3 405 342 €	918 279 €	877 331 €	804 866 €	804 866 €

Montant total prévisionnel de l'opération				
Dépenses		Recettes		%
Déploiement thd FFTH Phase 2	4 024 331 €	Communes	2 151 355 €	50,00
Montée en débit NRA-Zo St Dolay	133 448 €	Autofinancement	2 151 355 €	50,00
Montée en débit Billiers St Dolay	144 930 €			0,00
TOTAL	4 302 709 €	TOTAL	4 302 709 €	100,00

- **Mises aux normes optimisation de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan :**

Pour mémoire Déjà réalisés en 2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)	
		2020	2021
4 016 €	1 032 965 €	636 790 €	396 175 €

Montant total prévisionnel de l'opération au 25 février 2020				
Dépenses en € TTC		Recettes		%
Déchetterie Le Guerno	692 333 €	Déchetterie Le Guerno	692 333 €	100,00
Travaux (estimation fév 2020)	632 940 €	Etat DETR 2019 accord	70 305 €	10,15
Honoraires MOE	40 217 €	Etat Récupération FCTVA	104 579 €	15,11
Frais études	7 584 €	Autofinancement	517 448 €	74,74
Frais divers	11 592 €			
Plateforme déchets verts Damgan	344 648 €	Plateforme déchets verts Damgan	344 648 €	100,00
Travaux (estimation fév 2020)	311 760 €	Etat DETR 2020 demande	71 319 €	20,69
Honoraires MOE	18 068 €	Etat Récupération FCTVA	51 675 €	14,99
Frais études	9 612 €	Autofinancement	221 655 €	64,31
Frais divers	5 208 €			
TOTAL	1 036 981 €	TOTAL	1 036 981 €	

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour 3 opérations, selon les montants fixés dans les tableaux ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,

